

MERDRIGNAC

« VAL DE LANDROUËT »



Dimanche
19 juillet
2026

Règlement du vide grenier brocante

ART 1/ Se munir d'une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire.

ART 2/ Possibilité de s'installer la veille (sous votre responsabilité). Les exposants ne pourront quitter le site qu'à partir de 18h sauf en cas de force majeure, en prévenant les responsables de l'organisation, pour des raisons de sécurité. Vous pouvez vous installer le jour même à partir de 5h30.

ART 3/ Tous les exposants seront placés individuellement. Tout exposant arrivé après 9h pourra se voir refuser l'accès au site pour des raisons de sécurité.

ART 4/ Nous ne pouvons pas garantir un emplacement précis à la réservation.
PAS DE RESERVATION SUR PLACE LE JOUR MEME

ART 5/ En cas d'intempéries importantes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou d'arrêter la manifestation sans remboursement.

ART 6 / En cas d'absence le jour de la manifestation ou départ prématurés quel qu'en soit les raisons, aucun remboursement ne sera effectué.

ART 7/ Les exposants sont tenus de laisser propre leur emplacement à leur départ. Un sac poubelle leur sera remis dans la journée.

ART 8/ Seuls les exposants seront tenus responsables des dommages et vols éventuels occasionnés à leurs matériels, voitures et objets à vendre.....

ART 9/ L'organisateur se réserve le droit de refuser les exposants susceptibles de troubler l'ordre et la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit de cette dernière. **LA VENTE D'OBJETS NEUFS EST INTERDITE.**

ART 10/ TARIFS DES EMPLACEMENTS – Voiture sur place :
3 € : Mètre linéaire (minimum obligatoire de 4 mètres linéaires).

ART 11/ En cas d'interdiction préfectorale cause COVID OU AUTRES entraînant l'annulation du vide greniers, vos chèques seront détruits. **Merci de privilégier les paiements par chèque.**



VIDE GRENIERS-BROCANTE à MERDRIGNAC

Le Dimanche 19 juillet 2026

Renseignements 02.96.28.47.98

Pour tous : PARTICULIERS, ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS

Autour des étangs de la BASE DE LOISIRS du Val de Landrouët

Réservez d'ores et déjà votre emplacement **avec une voiture sur place** en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de votre règlement. Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles et selon l'ordre d'arrivée. Les bulletins d'inscription sans règlement ne sont pas pris en compte.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE LE JOUR DU VIDE GRENIER.

Le plus : bien sûr l'ambiance, mais aussi 1 café aux exposants. Restauration rapide sur le site : galettes saucisses du pays....

***Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en considération, chèque à l'ordre du Val de Landrouët.**



Bulletin de réservation **ENTIEREMENT COMPLETE** en écrivant en lettres majuscules. Merci

NOM : Prénom :

Adresse : CP : [][][][][][]

..... Ville :

Né(e) le : [][][][][][][][] à :

N° de téléphone : [][][][][][][][][][] Mail :

SI PARTICULIER :

Carte nationale d'identité N° :délivrée à :

OU

N° passeport :délivré à

OU

Permis de conduire N° : délivrée à :

OU

Autre :délivrée à :

SI PROFESSIONNEL ou ASSOCIATION : LA VENTE D'OBJETS NEUF EST INTERDITE

Dénomination :Nom du responsable :

Adresse :

N° au registre du commerce ou carte professionnel : Numéro de déclaration pour les asso :

Je désire réserver :mètres.

Souhait particulier (SANS GARANTIE)

Dimension de votre stand	Mètres linéaires	Prix unitaire	Prix Total
Nombre de mètres linéaires X 3€ (4m MINIMUM OBLIGATOIRES)		3€	
			
			
			

Et joint le règlement :€ en **chèque** (à l'ordre du Val de Landrouët) en **Espèces**

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement de ce vide grenier (voir au dos). J'atteste aussi sur l'honneur conformément à l'arrêté préfectoral, participer aux manifestations dites de « brocantes », « vide greniers » dans les Côtes d'Armor en vue de vente ou d'échange d'objets mobiliers usagers dans la limite de 2 participations pour l'année 2026. **LA VENTE D'OBJETS NEUFS EST INTERDITE**

Le non-respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L.327-9 du Code du Travail, puni des peines prévues à l'article L362-3 trois ans d'emprisonnement et 45 000€.).

Déclare sur l'honneur pour l'année 2026 :

qu'il s'agit de ma première inscription en 2026

avoir déjà participé à une première brocante le/...../2026 à

Signature :

Date :

***AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA POSSIBLE.**